



DROIT DU CAUTIONNAIRE POUR VEHICULE

Par **ferre**, le **09/03/2011** à **09:53**

Je me suis porté caution pour mon fils pour un véhicule professionnel.

Suite à son arrêt d'activité, le véhicule à été saisi et vendu avec mon accord par la banque près du double de la somme restant due. La banque traîne pour m'envoyer la différence et prétexte des frais de commission sur ventes (non prévues dans le contrat) et encore non fixés. Malgré de multiples appels au service contentieux et une lettre recommandée, celui ci, ne m'adresse toujours pas ni un relevé définitif ni la somme qu'il me doit.

Quel juridiction dois je saisir?

Merci de vos conseils.

Cordialement.

EF

Par **fra**, le **09/03/2011** à **14:25**

Bonjour,

Etant donné que vous vous êtes manifesté plusieurs fois, sans succès, je vous conseille d'aller voir un Avocat qui commencera, sans doute, à faire pression par courrier vis à vis de cet établissement. Parfois, cela suffit pour faire rentrer la situation dans l'ordre.